

GARANTIE LIMITÉE DES ÉTRIERS DE RAYBESTOS®

Garantie limitée des étriers de Raybestos®

Pour les achats effectués le ou après le 1er mai 2017.

Brake Parts Inc LLC (BPI) garantit au premier acheteur pour la durée la plus courte apparaissant dans la catégorie applicable du tableau de Durée de garantie que tous les étriers Raybestos® seront exempts de non-conformités dans l'assemblage et les matériaux. Le « premier acheteur » désigne la personne qui achète le produit auprès d'un installateur ou d'un détaillant autorisé en Amérique du Nord.

Durée de garantie :

	OPTI-CAL™	RPT RUST PREVENTION TECHNOLOGY™	PROFESSIONAL GRADE™
	(FRC)*	(FRC/RC)*	(FRC/RC)*
Voitures de tourisme, fourgons et véhicules utilitaires légers non commerciaux jusqu'à 6 350 kg (14 000 lb) P.N.B.V.	Garantie à vie limitée**	3 ans / 58 000 kilomètres / 36 000 miles	18 mois / 29 000 kilomètres / 18 000 miles
Véhicules commerciaux jusqu'à 6 350 kg (14 000 lb) P.N.B.V. <i>exemple seulement (liste non exhaustive) : parc auto, service municipal / public</i>	2 ans / 39 000 kilomètres / 24 000 miles	1 an / 19 000 kilomètres / 12 000 miles	1 an / 19 000 kilomètres / 12 000 miles
Véhicules commerciaux ou voitures de tourisme qui dépassent 6 350 kg (14 000 lb) P.N.B.V., <i>exemple seulement (liste non exhaustive) : remorquage, hors route, course, compétition, industriel, modifié/personnalisé</i>	Exclus de la présente garantie. <i>Voir la Garantie limitée distincte pour véhicules commerciaux RAYBESTOS®.</i>		

*FRC désigne *Friction Ready Caliper*, c'est-à-dire les étriers vendus sans matériel de friction. RC désigne les étriers

vendus avec matériel de friction. Pour consulter la terminologie complète relative à la garantie limitée du matériel de friction, rendez-vous au www.raybestos.com.

****Valide tant que le premier acheteur possède le véhicule sur lequel le produit d'étrier a été installé à l'origine.**

Seul et unique recours de la garantie :

Si le produit d'étrier de Raybestos® présente une non-conformité relative aux matériaux ou à la fabrication, BPI pourra, à son gré, réparer ou remplacer le produit non conforme. Le présent paragraphe constitue le seul et unique recours aux termes de la présente garantie limitée.

Exclusions de la garantie :

Le premier acheteur est leur seul titulaire de la garantie. La présente garantie limitée n'est pas transférable. La présente garantie limitée n'inclut pas les frais de main-d'œuvre ou de remorquage. BPI n'est pas responsable des frais engagés pour la dépose, le remplacement, l'installation ou la réinstallation du produit d'étrier de Raybestos® non conforme ou de tout autre pièce ou composante requise pour effectuer la dépose, le remplacement, l'installation ou la réinstallation nécessaire pour rétablir l'état de fonctionnement prévu du véhicule.

La présente garantie limitée ne couvre aucun produit lorsque la perte est causée par une mauvaise utilisation, une altération, un accident, un dommage, un abus, une négligence, une installation inadéquate du produit, une utilisation inadéquate, un usage dans un véhicule ou des conditions pour lesquels il n'est pas conçu, ou la modification/personnalisation par rapport à son état d'origine tel qu'il a été fabriqué. L'usure normale ne constitue pas une non-conformité du matériel ou de l'assemblage. La présente garantie limitée s'applique uniquement aux produits d'étrier de Raybestos® installés sur les voitures de tourisme, les camionnettes et les camions légers non commerciaux, y compris, les parcs automobiles, les véhicules de sécurité et de service municipal/public qui ont un P.N.B.V. jusqu'à 6 350 kg (14 000 lb). La présente garantie limitée ne s'applique pas aux produits installés sur des véhicules ou de l'équipement utilisés à des fins de : remorquage, course, compétition, conduite récréative hors route, compétition récréative hors route, équipement hors route; ni sur les véhicules de toute sorte dont le P.N.B.V. dépasse 6 350 kg (14 000 lb); ni sur les applications aériennes/aéronautiques, nautiques, agricoles ou industrielles.

Directives du service de garantie

Afin de bénéficier des avantages de la garantie pour un produit non conforme, le client doit soumettre une réclamation au point d'achat ou d'installation. De plus, le client pourrait devoir fournir une preuve d'achat ou de retour du produit, à ses propres frais, dans son état d'origine non modifié, au point d'achat ou d'installation ainsi qu'une copie du reçu d'achat/installation. Communiquez avec nous en cliquant sur le lien Contact au www.raybestos.com ou en naviguant ce même site pour connaître les procédures détaillées de remboursement de la garantie.

PERSONNE N'EST AUTORISÉ À MODIFIER LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT.

LA SEULE RESPONSABILITÉ DE BPI AUX TERMES DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE CORRESPOND AU REMPLACEMENT OU AU REMBOURSEMENT, À SON GRÉ, TELLE QU'ÉNONCÉE CI-DESSUS. BPI NE SERA EN AUCUN CAS TENUE RESPONSABLE D'UN DOMMAGE, QU'IL SOIT DIRECT, INDIRECT, ACCESSOIRE, IMMATÉRIEL, PARTICULIER OU EXEMPLAIRE, Y COMPRIS, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, LES FRAIS DE MAIN-D'ŒUVRE, LA PERTE DE PROFIT OU LES RÉCLAMATIONS DES CLIENTS DE L'ACHETEUR OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE, DANS LE CADRE D'UN CONTRAT, D'UNE GARANTIE, D'UN DÉLIT (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA RESPONSABILITÉ STRICTE OU LA NÉGLIGENCE) OU AUTREMENT, ET CE, MÊME SI ELLE A ÉTÉ AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. SI LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE EST CONSIDÉRÉE COMMENT N'AYANT PAS ATTEINT SON BUT ESSENTIEL, DANS AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ ENTIÈRE DE BPI NE DÉPASSERA LE PRIX D'ACHAT DU PRODUIT FAISANT L'OBJET DE CETTE GARANTIE.

DANS LES LIMITES PRÉVUES PAR LA LOI, SAUF DISPOSITIONS EXPRESSES DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE, BPI NI PERSONNE AGISSANT EN SON NOM NE FAIT AUCUNE REPRÉSENTATION ET N'OFFRE AUCUNE GARANTIE À QUELQUE PERSONNE OU ENTITÉ QUE CE SOIT RELATIVEMENT AUX PRODUITS, QU'ELLE SOIT EXPRESSE, IMPLICITE, PAR EFFET DE LA LOI OU LÉGALE, ET BPI DÉCLINE SPÉCIFIQUEMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE VISANT

LA QUALITÉ MARCHANDE OU LA PERTINENCE DE CELLE-CI POUR UN BUT PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ UNE GARANTIE IMPLICITE EXISTE TOUT DE MÊME PAR EFFET DE LA LOI, CELLE-CI SE LIMITE À LA DURÉE PRÉVUE PAR LA LOI. CERTAINES PROVINCES ET CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, PAR CONSÉQUENT, LA LIMITATION OU L'EXCLUSION POURRAIT NE PAS S'APPLIQUER. LA PRÉSENTE GARANTIE VOUS ACCORDE DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES. VOUS POUVEZ ÉGALEMENT JOUIR D'AUTRES DROITS, LESQUELS VARIENT D'UN ÉTAT OU D'UNE PROVINCE À L'AUTRE.

Brake Parts Inc LLC

Fabricant et distributeur des produits de freinage Raybestos® qui sont assujettis à la présente garantie
4400 Prime Parkway
McHenry, IL 60050

© 2017 Brake Parts Inc LLC. Tous droits réservés. RAYBESTOS, OPTI-CAL, RPT RUST PREVENTION TECHNOLOGY, PROFESSIONAL GRADE et le logo Brake Parts Inc. font partie des marques de commerce déposées et des marques de commerce de BPI Holdings International, Inc.

En vigueur à compter du 1er mai 2017.